YERRES

Publication le 22/10/2024

Environnement
N° tél. : 01 69 9 77 21
N/Réf. : OC/LD/AD

DECISION N°2024/400

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de végétaux : arbres feuillus, conifères, arbustes et vivaces. Lot 2 : Arbustes, conclu avec la société VICQ ARBOR-SA

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation relative à la fourniture et livraison de végétaux (lot 1 : Fournitures d'arbres feuillus et de conifères, lot 2 : arbustes, lot 3 : vivaces),

CONSIDERANT que l'estimation du marché public est de 220 000 ,00 € HT pour l'ensemble des lots,

CONSIDERANT que le montant cité supra étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour insertion le 4 juillet 2024 et a été publié au BOAMP (avis n° 2478573) ainsi que le site internet de la ville de Yerres et sur le site E-marchepublics.com,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 30 juillet 2024 à 17 heures et que 6 plis ont été reçus pour le lot n° 2,

CONSIDERANT que lors de la séance du 31 juillet 2024, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement des plis,

Reçu en préfecture
le 22/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241022-lmc19616H1-AR

CONSIDERANT que les 6 candidatures ont été déclarées recevables et qu'à l'enregistrement des offres, une offre a été écartée, car irrégulière,

CONSIDERANT par conséquent, que 5 offres ont été déclarées recevables et confiées au service Environnement et Développement Durable pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :
- prix des prestations (40 %),
- méthode de culture, technique d'arrachage, de rempotage, de confection des mottes, techniques de tailles, fréquence de transplantations (30 %),
- condition de livraison (matériel, moyen de protection des végétaux et conditionnements), transport et moyen de déchargement (20 %),
- performances en matière de protection de l'environnement (10 %),

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société VICQ ARBOR SA est économiquement la plus avantageuse.

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER le marché ainsi que tous les documents y afférents relatifs à la fourniture et livraison de végétaux : Arbres feuillus, conifères, arbustes et vivaces : - Lot 2 : Arbustes avec la société VICQ ARBOR SA, sise 22 rue de Fresnes 59970 VICQ,

DIT que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix,

DIT que le montant maximum des commandes sur la durée du marché est de 80 000,00 € HT pour le lot 2,

DIT que le marché prendra effet à compter de sa notification,

DIT que le marché est conclu pour une durée ferme de 16 mois à compter de sa date de notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 22 octobre 2024
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 22/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241022-lmc19616H1-AR